

PROJET

**Politique d'accessibilité
universelle**



Mise en contexte

Une Ville pour tous : accessibilité universelle à Baie-Saint-Paul

La Ville de Baie-Saint-Paul s'engage à favoriser une meilleure qualité de vie pour tous ses citoyens. Accréditée Municipalité amie des aînés (MADA) depuis 2011, la Ville souhaite une meilleure prise en compte des réalités de vie des aînés dans un milieu de vie dynamique et respectueux. Cette politique d'accessibilité universelle vise à faciliter à toutes les personnes, quelles que soient ses capacités, l'utilisation des services municipaux de manière identique ou similaire, autonome et simultanée.

Baie-Saint-Paul est une ville avec une population vieillissante. Selon le recensement de 2021, la population totale de la municipalité est de 7 371 habitants. Parmi eux, 33 % sont âgés de 65 ans et plus, ce qui est significativement plus élevé que la moyenne nationale. Cette proportion élevée de personnes âgées souligne l'importance de développer des infrastructures et des services adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge. Par ailleurs, soulignons que des aménagements bien conçus selon les principes d'accessibilité universelle profitent non seulement aux aînés, mais aussi à l'ensemble de la population notamment, les mamans avec poussettes et les personnes à mobilité réduite.

1. Principes directeurs

- **Intégration** : Intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales.
- **Participation continue** : Impliquer de manière continue les personnes ayant une limitation et les groupes qui les représentent dans les réflexions entourant la mise en place de projets municipaux.
- **Cohérence et complémentarité** : Veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions.
- **Transparence** : Faire preuve de transparence en partageant annuellement les plans d'action et les résultats de la politique.
- **Milieu de vie actif** : Aménager la ville de façon à favoriser un milieu de vie actif permettant aux aînés et à leur famille d'améliorer leur bien-être physique, social et mental, et de conserver leur autonomie et leur qualité de vie.
- **Accessibilité universelle** : Faciliter l'accessibilité universelle aux lieux publics permettant aux aînés et aux personnes vulnérables de profiter pleinement des ressources disponibles et de participer de façon autonome à la vie collective.

2. Axes d'interventions

Axe 1 : Un environnement physique et des déplacements sans obstacle

Orientation : Rechercher à ce que tous les citoyens, quelles que soient leurs capacités, puissent accéder, s'orienter, circuler et se déplacer de façon sécuritaire dans tout l'environnement physique de la Ville de Baie-Saint-Paul.

- **Accessibilité universelle** : Viser l'accès universel pour tous les bâtiments et aménagements municipaux, intérieurs comme extérieurs.
- **Circulation sécuritaire** : Assurer une circulation extérieure fluide et sécuritaire en toute saison, autant pour les aménagements temporaires que permanents.
- **Signalisation inclusive** : Favoriser une expérience inclusive pour tous grâce à une signalisation et des communications efficaces et accessibles, en concordance avec la politique de communication de la Ville.
- **Transport sécurisé** : Offrir à tous les citoyens l'accès sécuritaire à l'ensemble des options de transport.
- **Conformité des installations** : Inciter les propriétaires et promoteurs immobiliers, dans tout type de construction incluant les constructions commerciales, à aménager des installations ouvertes au public à se conformer aux normes d'accès sans obstacle.

Axe 2 : Une population, des décideurs et des employés sensibilisés et outillés à répondre aux besoins de tous les citoyens

Orientation : Développer une réelle sensibilité à l'égard de la réalité et des besoins rencontrés par tous les citoyens. S'assurer que les employés, les intervenants et les décideurs disposent des bons outils et réflexes pour y répondre.

- **Formation continue** : Offrir de la formation continue aux employés municipaux en fonction de leurs responsabilités et des besoins évolutifs des citoyens.
- **Amélioration des compétences** : Développer et améliorer en continu les compétences, connaissances et outils d'analyse des employés municipaux afin qu'ils puissent porter l'accessibilité universelle dans les différents services de la Ville.

BSP

- **Accueil inclusif** : Former les acteurs municipaux à l'accueil des visiteurs ayant une limitation.
- **Sensibilisation publique** : Réaliser annuellement des actions de sensibilisation auprès de la population.
- **Représentation inclusive** : Assurer une meilleure représentation des personnes ayant une limitation dans les communications régulières de la Ville.

Axe 3 : Un accès équitable aux services, aux programmes et à l'emploi

Orientation : Garantir à tous les citoyens une réponse à leurs besoins de base (physiologiques et de sécurité.)

- **Révision des règlements** : Réviser graduellement tous les règlements, politiques, programmes et processus de la municipalité afin qu'ils ne créent pas d'obstacles, mais facilitent la participation sociale des personnes ayant une limitation physique.
- **Accès à l'emploi** municipal : Favoriser l'accès égalitaire à l'emploi pour tous les citoyens en proposant des alternatives, accommodations et adaptations.
- **Abordabilité des services** : Assurer l'abordabilité des services, programmes et activités de la municipalité pour les citoyens à faible revenu.
- **Logements accessibles** : Encourager l'aménagement de logements accessibles ou adaptables, mais aussi abordables.

Axe 4 : Une participation active au loisir, au sport, à la culture et à la vie citoyenne de la municipalité

Orientation : Offrir des opportunités de participation sociale et citoyenne à tous les citoyens.

- **Programmation inclusive** : Concevoir une programmation et des activités régulières inclusives permettant à tous de participer équitablement, quels que soient leurs objectifs, niveau d'expérience et capacités.
- **Milieux de vie inclusifs** : Favoriser la création de milieux de vie inclusifs, accueillants et accessibles répondant à des besoins variés.
- **Promotion des activités** : Promouvoir les différents programmes, activités et services accessibles ou adaptés.
- **Représentation dans l'espace public** : Assurer une meilleure représentation des personnes ayant une limitation dans l'espace public, comme dans les communications et la programmation culturelle.
- **Implication communautaire** : Favoriser et valoriser l'implication communautaire des citoyens ayant une limitation.



Mise en œuvre

Afin que la politique d'accessibilité universelle ait un réel impact dans la qualité de vie des citoyens, sa mise en œuvre sera confiée au service de l'urbanisme et du patrimoine en charge de l'aménagement du territoire et de la règlementation, au service des travaux publics et de l'ingénierie dont le rôle consiste à planifier les travaux d'aménagement ainsi qu'au service des loisirs et de la culture, chargé d'organiser les activités et d'aménager les espaces verts, les parcs et places.

Une approche globale

Les engagements pris dans cette politique seront travaillés en continu au fil des années à travers plusieurs stratégies, plans d'action et mesures planifiés par les différents services de la Ville. La politique d'accessibilité universelle n'agit pas seule, mais de concert avec d'autres politiques, stratégies et unités de la Ville, dont les suivants:

- Le plan de développement durable 2024-2030
- Le plan de déplacement durable
- La politique et le plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA)

C'est grâce à ce travail de concertation que Baie-Saint-Paul deviendra une ville accessible et inclusive.